

# DECLARATION DE PIEGEAGE

Du 01/07/2025 au 30/06/2028

Je soussigné (nom, prénom) POURRAT jean francois

Adresse : 659 route de monnaie 37380 REUGNY

Titulaire de droit de destruction\*,

Qualité du titulaire du droit de destruction :  propriétaire \*,  possesseur \*,  fermier \*.

Piégeur

Déclare :  Piéger \*  Faire piéger \*

Les espèces figurant sur la liste départementale des espèces classées nuisibles et conformément à la réglementation sur le piégeage en vigueur.

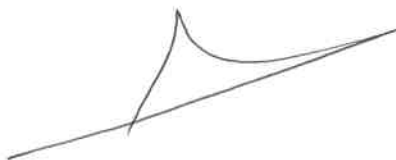
Les pièges seront tendus sur la commune de : MONTREUIL Lieu dit Les RAUDERIES

Les pièges seront identifiés par le numéro d'agrément : 37 93 10 84

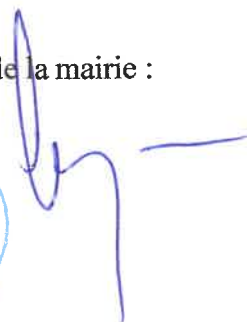
Piégeur agréé sous le N° d'agrément : 37 93 10 84

Fait à REUGNY le 18/06/2025

Signature du déclarant :



Tampon de la mairie :



Le Maire de la commune où est pratiqué le piégeage appose le tampon de la mairie sur cette déclaration.  
Il en remet un exemplaire au déclarant.

Il en conserve un exemplaire pour publication à l'emplacement réservé aux affichages officiels.

***Cette déclaration ne s'applique pas en cas de piégeage à l'intérieur des bâtiments, cours et jardins, installations d'élevage et, d'une façon générale, aux enclos attenants à l'habitation visés au I de l'article L. 424-3 du code de l'environnement.***

\* Cochez la case correspondante